

## Ressources et emplois de la PEEC : Analyse des données provisoires 2009

### L'ESSENTIEL

L'analyse des données provisoires de l'année 2009 recueillies auprès des organismes collecteurs, met en évidence **une situation d'équilibre global entre les ressources et les emplois. Néanmoins, si l'on se limite aux seules ressources sous forme de subventions, comparées aux emplois également sous forme de subventions, il se dégage un solde déficitaire de 645,6 millions d'euros.**

La **PEEC nette reçue progresse de 5%** et s'établit à **1 566,4 millions d'euros**, ce qui conduit à un **niveau de ressources de 4 148 millions d'euros** compte tenu des **retours de prêts accordés aux personnes morales** de 742,2 millions d'euros (**hausse de plus de 14%**) et des **remboursements de prêts accordés aux personnes physiques** de 1 839,5 millions d'euros (**baisse de plus de 2%**).

Le **montant total des emplois** de la PEEC s'élève à **4 147,8 millions d'euros**, soit **9% de plus qu'en 2008**.

**Le montant réel des emplois pour l'exercice 2009 devrait se situer, en masse totale, entre les deux bornes fixées par le « décret-enveloppes » (3,715 milliards d'euros - 4,441 milliards d'euros).** À l'intérieur de ce niveau global d'emplois, on note une **forte progression de la contribution des collecteurs au financement des politiques nationales.** Une **importante hausse des concours directs aux personnes morales** est également observée, ainsi qu'une **baisse significative des aides aux personnes physiques** dont l'évolution résulte principalement d'un accroissement des **prêts accession** (y compris le PASS-FONCIER) qui restent, malgré tout, **inférieurs à l'enveloppe minimale** fixée par le « décret-enveloppes », et d'une forte réduction des **prêts travaux** (principalement PASS-TRAVAUX) qui atteignent **un niveau demeurant supérieur à la limite maximale** définie par le « décret-enveloppes ».

L'équilibre global des ressources et des emplois se répercute sur la **trésorerie globale qui demeure stable.** Toutefois, **après neutralisation de la collecte de l'exercice, la trésorerie disponible** (trésorerie globale nette de la collecte) enregistre une **baisse de plus de 18%** pour s'établir à 478,3 millions d'euros contre 587,4 millions d'euros en 2008.

1. Description des données.....	2
2. La PEEC.....	2
2.1. Synthèse.....	2
2.2. Les ressources.....	3
2.2.1. Synthèse des ressources... 4	
2.2.2. La PEEC nette reçue..... 4	
2.2.3. Les retours de prêts..... 4	
2.3. Les emplois.....	6
2.3.1. Synthèse des emplois..... 6	
2.3.2. Les personnes morales..... 6	
2.3.3. Les personnes physiques... 8	
2.3.4. Les politiques nationales... 9	
3. La PEAEC : « PEEC agricole ».....	9
3.1. Les ressources.....	9
3.2. Les emplois.....	10
4. La trésorerie des collecteurs.....	11
5. Annexes.....	12

La présente note analyse les données provisoires relatives aux principaux agrégats représentatifs des ressources et emplois des CIL (Comités Interprofessionnels du Logement) et des sections PEEC de CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie) pour l'exercice 2009, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009. L'année 2009 constitue un exercice de transition à plusieurs titres :

- la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et ses décrets d'application n°2009-746 et n°2009-747 du 22 juin 2009 définissent de nouvelles règles pour l'utilisation des fonds issus de la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) ;
- l'UESL a initié en juin 2009 un mouvement de réorganisation du réseau des associés collecteurs pour aboutir à une vingtaine de collecteurs en 2011 ;
- l'année 2009 constitue le premier exercice d'application du nouveau plan comptable des CIL ;

- les données analysées ci-dessous sont issues d'un nouveau recueil de données prenant la forme d'un extrait de balance comptable provisoire arrêtée au 31 décembre avant la finalisation de toutes les opérations d'inventaire.

Suite aux modifications introduites par la loi du 25 mars 2009, L. 313-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) définit un nouveau cadre d'emploi des fonds de la PEEC. À l'intérieur des catégories d'emplois définies par la loi, le décret d'application

n°2009-746, dit « décret-emplois », précise les différents emplois réalisables ainsi que les règles de mise en œuvre de ces emplois. Le décret d'application n°2009-747, dit « décret-enveloppes », détermine pour les années 2009, 2010 et 2011 les

enveloppes minimales et maximales d'engagements possibles par catégorie d'emplois.

## 1. Description des données

Les données analysées dans ce document proviennent :

- des « états de comptes » de l'UESL (Union d'Économie Sociale pour le Logement) pour les chiffres relatifs au financement des politiques nationales ;
- des enquêtes sur données provisoires (exercice 2009) et définitives (exercices 2007 et 2008) de l'ANPEEC (Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) pour les autres données.

Elles concernent les collecteurs associés de l'UESL, c'est-à-dire les CIL et les sections PEEC de CCI. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, on dénombrait 98 CIL et 11 Sections PEEC de CCI.

Une restructuration du réseau des CIL et sections PEEC de CCI a été amorcée sous l'impulsion de l'UESL au printemps

2009. Plusieurs regroupements ont été approuvés par les assemblées générales concernées en 2009 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- ASTRIA (2 CIL absorbés)
- CILGERE (4 CIL absorbés)
- ENTREPRISES HABITAT (7 CIL absorbés et 1 Section PEEC de CCI absorbée)
- LOGEHAB (1 CIL absorbé)
- CIL LOGEO (3 CIL absorbés)
- LOGILIA (2 CIL absorbés)
- VILOGIA ENTREPRISES (3 CIL absorbés)

Ainsi, 22 CIL et 1 CCI ont été absorbés en 2009 (voir Annexe 1). Le nombre de collecteurs actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de ce fait passé de 98 CIL à 76, et de 11 sections PEEC de CCI à 10, soit au total 86 collecteurs actifs.

L'analyse des premières tendances pour l'année 2009 développée ci-après concerne dans un premier temps les fonds issus de la PEEC, puis ceux issus de la « PEEC agricole ». Les agrégats présentés ci-après ne recouvrent pas l'exhaustivité des emplois et des ressources, mais portent sur leurs principales composantes et excluent les flux de gestion courante ainsi que quelques éléments accessoires et/ou fortement impactés par les opérations d'inventaire. Les données traduisent des flux effectifs de ressources et d'emplois pour les années observées et ne prennent pas en compte les engagements hors bilan. Elles sont exprimées en millions d'euros.

## 2. La PEEC

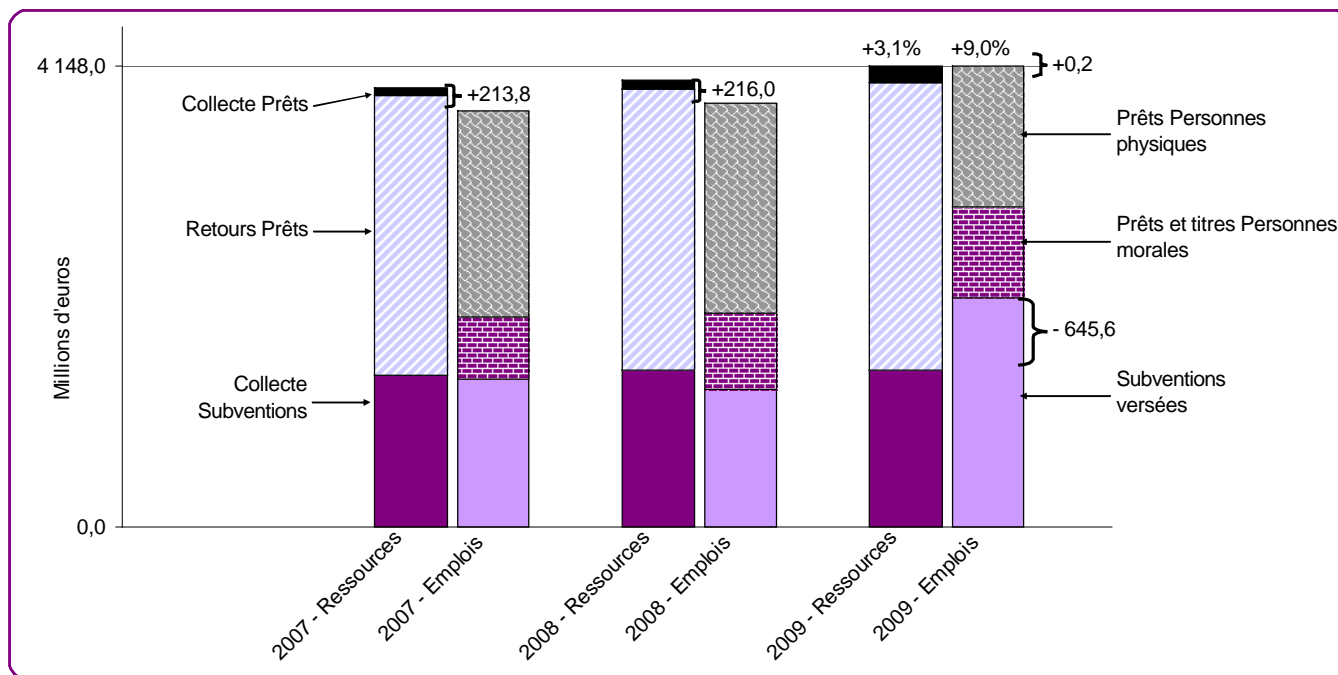
### 2.1. Synthèse des ressources et emplois de la PEEC

La synthèse des ressources et emplois sur la période 2007-2009 (voir Annexe 2) met en évidence **un solde ressources – emplois à l'équilibre en 2009 (+ 0,2 million d'euros)**, alors qu'il était positif de 216 millions d'euros en 2008

et de 213,8 millions d'euros en 2007. Le rythme de progression des emplois (+ 9%) est en effet largement supérieur à celui des ressources (+ 3,1%). Si la situation est globalement équilibrée en 2009, il faut néanmoins noter que si

**l'on se limite aux seuls ressources et emplois sous forme de subventions, le solde est fortement déficitaire de 645,6 millions d'euros**, alors qu'il était positif de 168,4 millions d'euros en 2008 et de 37,5 millions d'euros en 2007.

**Graphique 1 : Évolution comparée des ressources et des emplois**



Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009), UESL (états de comptes 2009).

**Tableau 1 : Principaux flux reçus et versés sous forme de subventions de 2007 à 2009**

*Données en Millions d'euros*

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2008		Variation 2009/2008	Exercice 2007
	CIL	CCI	CIL&CCI	%	Montant	%		
Collecte sous forme de subventions	1 395,07	21,08	1 416,15	100,0%	1 407,71	100,0%	+ 0,6%	1 363,96
Subventions Personnes morales	224,22	2,89	227,11	16,0%	185,60	13,2%	+ 22,4%	167,51
Subventions Personnes physiques	98,12	0,55	98,67	7,0%	106,43	7,6%	- 7,3%	99,62
Subventions nettes Politiques Nationales	1 709,72	26,26	1 735,97	122,6%	947,31	67,3%	+ 83,3%	1 059,36
Total subventions versées	2 032,05	29,70	2 061,75	145,6%	1 239,34	88,0%	+ 66,4%	1 326,48
<b>Solde Subventions reçues - versées</b>	<b>-636,98</b>	<b>-8,61</b>	<b>-645,60</b>	<b>- 45,6%</b>	<b>168,36</b>	<b>12,0%</b>	<b>- 483,5%</b>	<b>37,48</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008), UESL (états de comptes – 2007 à 2009).

Note de lecture : en 2009, le total des subventions versées représente 145,6% de la collecte reçue sous forme de subventions. Le solde entre les subventions reçues et versées est donc négatif et égal à 45,6% de la collecte reçue sous forme de subventions.

Les sections suivantes détaillent l'analyse des ressources et des emplois qui contribuent à la situation de synthèse ainsi présentée.

## 2.2. Les ressources

Selon l'article L.313-3 du CCH, les ressources de la PEEC sont composées :

- des versements reçus des assujettis, sous déduction des remboursements faits par les collecteurs au titre de la participation antérieurement perçue sous forme de prêts (PEEC nette reçue) ;

- des retours de prêts antérieurs consentis à l'aide des ressources issues de la PEEC ;
- des emprunts de l'UESL ;
- de l'affectation de toute ou partie du résultat des collecteurs agréés.

Appréciées en termes de flux effectifs au niveau des collecteurs, et élargies

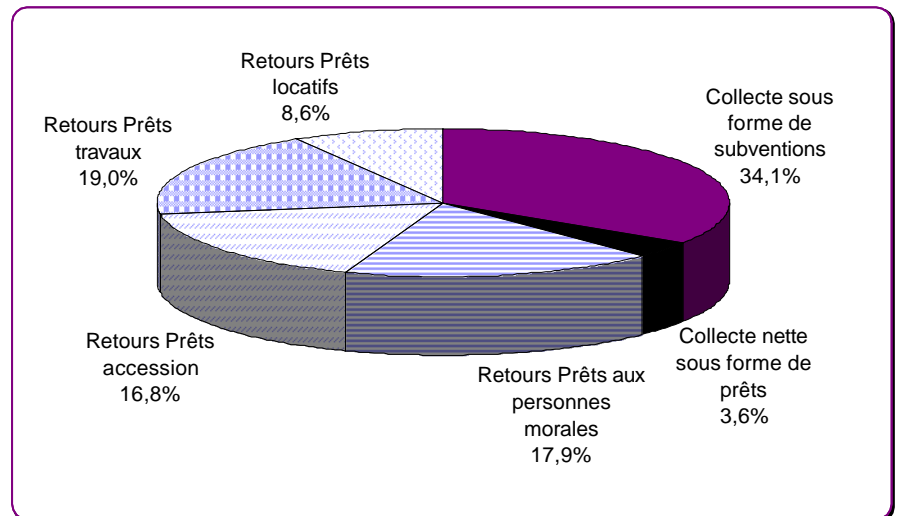
aux fonds non réglementés, les ressources se limitent en réalité à :

- la PEEC nette reçue (obligatoire et volontaire) ;
- et aux retours de prêts accordés aux personnes morales et physiques.

**2.2.1. Synthèse des ressources de la PEEC**

Le montant total des ressources de la PEEC s'élève à 4 148 millions d'euros, soit 3,1% de plus qu'en 2008 (voir Annexe 2). En 2009, les remboursements de financements accordés constituent 62,2% des ressources de la PEEC alors que les versements nets reçus des entreprises représentent 37,8%.

**Graphique 2 : Répartition des ressources PEEC en 2009**



Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009).

**2.2.2. La PEEC nette reçue**

La PEEC nette reçue correspond à l'ensemble des fonds reçus des employeurs sous forme de subventions et sous forme de prêts, sous déduction des remboursements aux employeurs des fonds antérieurement perçus sous forme de prêts. Les fonds reçus en vue de souscription de titres ne sont pas retenus car les organismes n'agissent que comme mandataires pour l'utilisation de ces sommes qui restent en réalité la propriété des cotisants.

Selon les données provisoires (voir Tableau 2), la **PEEC nette reçue est de**

**1 566,4 millions d'euros en 2009, soit 5% de plus qu'en 2008.**

La collecte reçue sous forme de subventions représente 90,4% de l'ensemble de la collecte en 2009. Elle constitue une ressource définitivement acquise pour le « 1% Logement ». La participation obligatoire représente la principale composante (80,9% de la collecte totale en 2009), alors que la part de la participation volontaire reçue est inférieure à 1%. La compensation reçue de l'État pour le passage de 10 à 20 salariés du seuil d'assujettissement à la PEEC représente 8,5% de la collecte

totale reçue en 2009. Le reversement des 2/3 de la collecte reçue par les organismes HLM demeure marginal, à 3,4 millions d'euros en 2009.

Quant à la PEEC reçue sous forme de prêts, elle constitue de par sa nature une ressource temporaire pour le « 1% Logement ». Elle s'élève à 150,2 millions d'euros en montant net des remboursements, soit 66 millions d'euros de plus qu'en 2008. La conjoncture économique pourrait notamment expliquer un recours accru des entreprises cotisantes à ce mode de versement pour l'exercice 2009.

**2.2.3. Les retours de prêts**

Ils comprennent l'ensemble des remboursements de prêts accordés par les collecteurs quelle que soit la nature et la durée du prêt, qui peut atteindre 30 ans avec des différés de remboursement

jusqu'à 20 ans s'ils sont destinés aux bailleurs sociaux. Les prêts aux personnes physiques n'excèdent pas en général une durée de 15 ans. Ces retours sont analysés ci-après en distinguant

ceux relatifs aux prêts accordés aux personnes morales et ceux inhérents aux prêts accordés aux personnes physiques.

**2.2.3.1. Retours de prêts accordés aux personnes morales**

Les **retours de prêts accordés aux personnes morales atteignent 742,2 millions d'euros en 2009** (Tableau 3), en **progression de plus de 14%**. Ils proviennent :

- à 32,5% des filiales et autres entreprises liées des collecteurs (contrôle exclusif) ;
- à 13,3% des autres participations des collecteurs (contrôle conjoint ou influence notable) ;
- et à 54,2% des autres personnes morales (aucune participation ou ti-

tre détenu, ou participation non significative).

On observe donc presque un équilibre entre les retours issus des prêts accordés à des entités internes aux groupes

respectifs des collecteurs (46,8%) et ceux en provenance des prêts hors groupes.

Selon la nature des fonds concernés, les retours générés par les prêts sur

fonds non réglementés demeurent proportionnellement très faibles et n'excèdent pas 3% du total, avec un montant de 18,9 millions d'euros.

**Tableau 2 : PEEC nette reçue de 2007 à 2009**

Données en Millions d'euros

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2008		Variation 2009/2008	Exercice 2007
	CIL	CCI	CIL&CCI	%	Montant	%		
Participation obligatoire subventions - FR	1 249,58	16,87	1 266,46	80,9%	1 268,45	85,0%	- 0,2%	1 220,83
Participation volontaire subventions - FR	13,46		13,46	0,9%	4,04	0,3%	+ 233,0%	5,09
Participation volontaire subventions - FNR	0,35		0,35		0,50	0,0%	- 29,9%	0,88
Compensation 10/20 - FR	128,51	3,98	132,49	8,5%	129,96	8,7%	+ 1,9%	130,87
Reversement 2/3 HLM - FR	3,17	0,23	3,39	0,2%	4,75	0,3%	- 28,6%	6,29
Collecte sous forme de subventions (A)	1 395,07	21,08	1 416,15	90,4%	1 407,71	94,4%	+ 0,6%	1 363,96
Participation obligatoire sous forme de prêts - FR	149,91	0,98	150,89	9,6%	85,40	5,7%	+ 76,7%	70,15
Participation volontaire sous forme de prêts - FR	-0,73	0,05	-0,68	0,0%	-1,20	-0,1%	- 43,6%	-1,98
Collecte nette sous forme de prêts (B)	149,18	1,03	150,21	9,6%	84,20	5,6%	+ 78,4%	68,16
<b>Collecte totale PEEC (A+B)</b>	<b>1 544,25</b>	<b>22,11</b>	<b>1 566,36</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 491,90</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 5,0%</b>	<b>1 432,12</b>
<b>Fonds réglementés</b>	<b>1 543,90</b>	<b>22,11</b>	<b>1 566,01</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 491,40</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 5,0%</b>	<b>1 431,24</b>
<b>Fonds non réglementés</b>	<b>0,35</b>		<b>0,35</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,50</b>	<b>0,0%</b>	<b>- 29,9%</b>	<b>0,88</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008)

Note de lecture : FR désigne « Fonds réglementés » et FNR désigne « Fonds non réglementés ».

**Tableau 3 : Retours de prêts accordés aux personnes morales de 2007 à 2009**

Données en Millions d'euros

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2008		Variation 2009/2008	Exercice 2007
	CIL	CCI	CIL&CCI	%	Montant	%		
Filiales et autres entreprises liées	239,84	1,30	241,14	32,5%				
Autres participations	98,58	0,08	98,66	13,3%				
Autres personnes morales	397,38	5,00	402,39	54,2%				
<b>Retour Prêts Personnes morales</b>	<b>735,80</b>	<b>6,38</b>	<b>742,18</b>	<b>100,0%</b>	<b>648,76</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 14,4%</b>	<b>661,57</b>
<b>Fonds réglementés</b>	<b>716,92</b>	<b>6,38</b>	<b>723,30</b>	<b>97,5%</b>	<b>616,19</b>	<b>95,0%</b>	<b>+ 17,4%</b>	<b>635,46</b>
<b>Fonds non réglementés</b>	<b>18,88</b>		<b>18,88</b>	<b>2,5%</b>	<b>32,57</b>	<b>5,0%</b>	<b>- 42,0%</b>	<b>26,11</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008)

Note de lecture : les « Filiales et entreprises liées » représentent les entreprises sur lesquelles les collecteurs exercent directement ou indirectement un contrôle exclusif. Les « Autres participations » sont constituées des entreprises dans lesquelles les collecteurs détiennent une participation significative avec un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces autres participations incluent également les participations avec une intention de détention durable et les participations dont la détention est indispensable à l'exercice de l'activité. Les « Autres personnes morales » représentent les entités dans lesquelles les collecteurs ne détiennent aucune participation ou détiennent des participations non significatives sans intention d'agir sur la gestion.

### 2.2.3.2. Retours de prêts accordés aux personnes physiques

Les retours de prêts accordés aux personnes physiques s'élèvent à 1 839,5 millions d'euros en 2009 (Tableau 4), soit une baisse de plus de 2% par rapport à 2008. Par nature, leur ventilation montre une prédominance des retours de prêts travaux (42,9%), ce qui s'explique par l'importante diffusion du prêt PASS-TRAVAUX de 2000 à 2009. Les deux autres catégories significatives sont les

retours de prêts accession directs (37,7%) et les retours de prêts locatifs (19,3%) pour les remboursements générés par les avances et les mises en jeu LOCA-PASS. Les prêts accession indirects (PASS-FONCIER en bail à construction portés par une structure intermédiaire, par opposition aux prêts accession directs constitués des prêts accession classiques et du PASS-FONCIER en prêt avec différé) sont en

phase de mise en place et aucun remboursement significatif ne devrait intervenir avant 10 à 15 ans.

Selon la nature des fonds concernés, les retours générés par les prêts sur fonds non réglementés sont eux aussi proportionnellement très faibles et n'excèdent pas 4% du total, avec un montant de 80,7 millions d'euros.

**Tableau 4 : Retours de prêts accordés aux personnes physiques de 2007 à 2009**

Données en Millions d'euros

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2008		Variation 2009/2008	Exercice 2007
	CIL	CCI	CIL&CCI	%	Montant	%		
Prêts accession directs	682,30	11,88	694,18	37,7%				
Prêts accession indirects	1,23		1,23	0,1%				
Prêts travaux	782,53	6,54	789,07	42,9%				
Prêts locatifs	350,84	4,13	354,98	19,3%				
<b>Retour Prêts Personnes physiques (1)</b>	<b>1 816,91</b>	<b>22,55</b>	<b>1 839,46</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 881,97</b>	<b>46,8%</b>	<b>- 2,3%</b>	<b>1 858,42</b>
<b>Fonds réglementés</b>	<b>1 736,24</b>	<b>22,55</b>	<b>1 758,79</b>	<b>95,6%</b>	<b>1 799,02</b>	<b>44,7%</b>	<b>- 2,2%</b>	<b>1 768,69</b>
<b>Fonds non réglementés</b>	<b>80,66</b>		<b>80,66</b>	<b>4,4%</b>	<b>82,96</b>	<b>2,1%</b>	<b>- 2,8%</b>	<b>89,73</b>
(1) Dont Mandats de gestion	7,08		7,08	0,4%				

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008)

### 2.3. Les emplois

La loi du 25 mars 2009 a redéfini le périmètre d'intervention du « 1% Logement ». Cette réforme consiste en particulier à « réorienter l'utilisation des

ressources vers les politiques prioritaires dans le domaine du logement », et les premières données observées au titre de l'exercice 2009 montrent l'impact

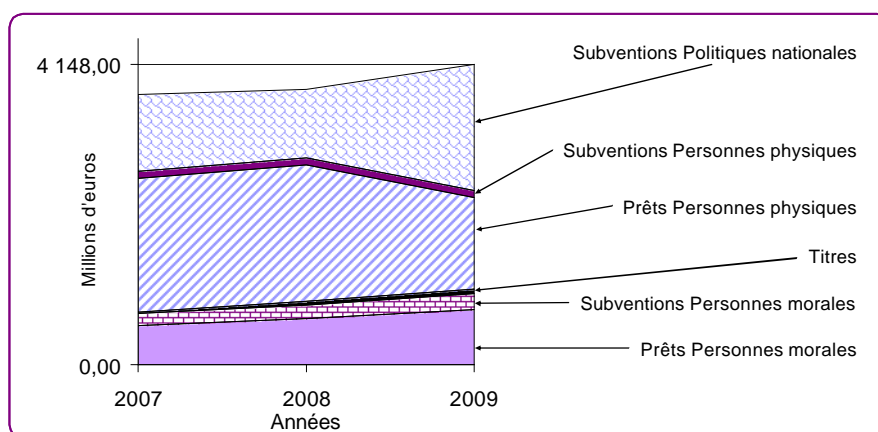
des dispositions de cette loi et de ses décrets d'application sur l'activité des collecteurs.

#### 2.3.1. Synthèse des emplois de la PEEC

Le montant total des emplois de la PEEC s'élève à 4 147,8 millions d'euros, soit 9% de plus qu'en 2008 (voir Annexe 2). L'année 2009 est marquée par une forte progression de la contribution des associés collecteurs de l'UESL au financement des politiques nationales, une hausse importante des concours directs aux personnes morales et, concomitamment, une baisse significative des aides aux personnes physiques.

Ces évolutions traduisent la nouvelle orientation de la loi du 25 mars 2009. Pour l'ensemble des emplois de la PEEC, le « décret-enveloppes » a prévu pour 2009 une enveloppe minimale de 3,715 milliards d'euros et une enveloppe maximale de 4,441 mil-

**Graphique 3 : Évolution des emplois par grandes catégories**



Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008), UESL (états de comptes – 2007 à 2009).

liards d'euros. Le niveau observé des emplois, d'après les données provisoires, permet de supposer que le niveau global des emplois devrait se situer entre ces deux bornes définies par le « décret-enveloppes » (voir Tableau 5).

Les données définitives, qui comporteront les décaissements et les engagements définitivement enregistrés, apporteront des éléments complémentaires pour une appréciation plus fine de la mise en œuvre du « décret-enveloppes » par le « 1% Logement ».

#### 2.3.2. Les aides accordées aux personnes morales

Les concours directs<sup>1</sup> des CIL et des sections PEEC de CCI aux personnes morales s'élèvent à 1 044,2 millions d'euros en 2009 (Tableau 6), soit 19,8% de plus qu'en 2008. Ils sont composés à 98% de concours sur fonds réglementés. Les financements sur fonds non réglementés ne s'élèvent qu'à 24,1 millions d'euros, en baisse de plus de 44%.

<sup>1</sup> Les concours analysés ici sont dits directs par opposition aux versements faits à des organismes et programmes nationaux qui constituent des financements indirects pour les personnes morales constructeurs et bailleurs.

Tableau 5 : Synthèse du « décret-enveloppes »

*Données en Millions d'euros*

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2010		Exercice 2011	
	Min	Max	Réalisé (1)	%	Min	Max	Min	Max
Concours Personnes physiques (A)	1 043	1 478	1 368	33,0%	1 114	1 546	985	1 415
Dont								
Pass foncier et prêts accession	700	900	619		800	1 000	700	900
Prêts travaux		200	301			0,00		0,00
Concours Personnes morales (B)	960	1 140	1 044	25,2%	1 023	1 217	1 068	1 272
Dont								
Dotations en fonds propres et quasi	90	110	58		135	165	135	165
Subventions 1% relance	285	315	227		285	315	285	315
Prêts au logement social et intermédiaire	270	330	594		270	330	270	330
Préfinancements	90	110	165		90	110	90	110
Subventions nettes politiques nationales (C)	1 712	1 823	1 736	41,9%	1 777	1 895	1 454	1 978
Dont								
Subventions en faveur de l'AFL	400	500	514		400	500		
Financement du PNRU - Subventions	770	770	705		770	770	770	770
Financement de l'ANAH	480	480	480		480	480	480	480
<b>Enveloppe totale (A+B+C)</b>	<b>3 715</b>	<b>4 441</b>	<b>4 148</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 914</b>	<b>4 658</b>	<b>3 507</b>	<b>4 665</b>

(1) Concours Personnes physiques et morales : décaissements effectifs et engagements comptabilisés avant opérations de fin d'exercice. Subventions nettes politiques nationales : versements effectifs des CIL et CCI à l'UESL avant prise en compte des engagements et régularisations au titre des opérations de fin d'exercice.

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009), UESL (états de comptes 2009), Décret n°2009-747 du 22 juin 2009, dit « décret-enveloppes ».

Les emplois directs réalisés au bénéfice des personnes morales en 2009 sont dirigés vers les filiales et autres entreprises liées pour 27,7% (22,2% en prêts et 5,5% en subventions) et vers les autres participations pour 12,9% (10,6% en prêts et 2,3% en subventions), soit une quote-part totale de 40,7% pour les investissements internes aux groupes des collecteurs, sans tenir compte des souscriptions de titres qui représentent 5,5% du total des emplois en direction des personnes morales. La part d'investissement dont bénéficient les autres personnes morales (coopératives HLM, offices, sociétés sans lien capita-

listique significatif avec les collecteurs, etc.) correspond au solde, soit 53,8%.

Par rapport à 2008, la répartition des emplois par nature demeure très stable en 2009 :

- 72,7% de prêts ;
- 21,7% de subventions ;
- 5,5% de titres.

**Les subventions distribuées aux personnes morales sont en 2009 destinées de façon exclusive au concours « 1% Relance ».** Selon les limites définies par le « décret-enveloppes », le montant du concours

1% Relance doit être compris entre 285 et 315 millions d'euros en 2009. À l'intérieur de cette enveloppe, l'UESL a fixé dans son cadrage financier pour 2009 (décidé lors du conseil d'administration du 30 septembre 2009) un objectif de 300 millions d'euros, dont 225 millions en dotations directes des collecteurs aux bailleurs sociaux et 75 millions d'euros sous forme d'appels de fonds mutualisés par l'UESL. Il est rappelé que l'objectif fixé par l'UESL était de 170 millions d'euros en 2008, dont 55 millions d'euros mutualisés.

Tableau 6 : Concours aux personnes morales de 2007 à 2009

*Données en Millions d'euros*

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2008		Variation 2009/2008	Exercice 2007
	CIL	CCI	CIL&CCI	%	Montant	%		
Filiales et autres entreprises liées	230,44	1,42	231,86	22,2%				
Autres participations	110,87		110,87	10,6%				
Autres personnes morales	414,11	2,71	416,82	39,9%				
<b>Prêts Personnes morales (A)</b>	<b>755,43</b>	<b>4,13</b>	<b>759,55</b>	<b>72,7%</b>	<b>635,85</b>	<b>73,0%</b>	<b>+ 19,5%</b>	<b>536,57</b>
Filiales et autres entreprises liées	57,22	0,27	57,49	5,5%				
Autres participations	24,30		24,30	2,3%				
Autres personnes morales	142,70	2,62	145,32	13,9%				
<b>Subventions Personnes morales (B)</b>	<b>224,22</b>	<b>2,89</b>	<b>227,11</b>	<b>21,7%</b>	<b>185,60</b>	<b>21,3%</b>	<b>+ 22,4%</b>	<b>167,51</b>
Titres de participation	56,58		56,59	5,4%				
Titres immobilisés	0,97		0,97	0,1%				
<b>Titres (C)</b>	<b>57,55</b>		<b>57,55</b>	<b>5,5%</b>	<b>50,14</b>	<b>5,8%</b>	<b>+ 14,8%</b>	<b>25,03</b>
<b>Concours Personnes morales (A+B+C)</b>	<b>1 037,19</b>	<b>7,01</b>	<b>1 044,21</b>	<b>100,0%</b>	<b>871,59</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 19,8%</b>	<b>729,11</b>
<b>Fonds réglementés</b>	<b>1 013,10</b>	<b>7,01</b>	<b>1 020,13</b>	<b>97,7%</b>	<b>828,46</b>	<b>95,1%</b>	<b>+ 23,1%</b>	<b>703,26</b>
<b>Fonds non réglementés</b>	<b>24,09</b>		<b>24,09</b>	<b>2,3%</b>	<b>43,13</b>	<b>4,9%</b>	<b>- 44,1%</b>	<b>25,84</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008)

Selon les données provisoires, **227,1 millions d'euros de subventions « 1% Relance »** ont été enregistrées en 2009 soit une progression de plus de 22% par rapport à 2008. Cette forte hausse n'est néanmoins pas suffisante pour atteindre l'objectif minimal fixé.

Quant aux **souscriptions de titres**, elles s'élèvent à **57,5 millions d'euros** pour 2009, pour des limites inférieure et supérieure définies par le « décret-enveloppes » de respectivement **90 et 110 millions d'euros**.

Les concours au logement social et intermédiaire, aux structures collectives

(FTM, RHVS, saisonniers,...) et au « 1% Rénovation Urbaine » constituent l'essentiel des **prêts distribués en 2009 aux personnes morales**. Ils s'élèvent à **759,6 millions d'euros**, soit une croissance de 19,5% par rapport à 2008.

### 2.3.3. Les aides accordées aux personnes physiques

Les emplois destinés aux personnes physiques s'élèvent à **1 367,6 millions d'euros en 2009** (Tableau 7), soit **31,2% de moins qu'en 2008**.

Tableau 7 : Concours aux personnes physiques de 2007 à 2009

Données en Millions d'euros

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2008		Variation 2009/2008	Exercice 2007
	CIL	CCI	CIL&CCI	%	Montant	%		
Prêts accession directs	514,32	9,03	523,35	38,3%				
Prêts accession indirects	94,66	0,16	94,81	6,9%				
Prêts travaux	298,54	2,81	301,35	22,0%				
Prêts locatifs	346,22	3,26	349,48	25,6%				
<b>Prêts Personnes physiques (A) (1)</b>	<b>1 253,74</b>	<b>15,25</b>	<b>1 268,99</b>	<b>92,8%</b>	<b>1 881,34</b>	<b>94,6%</b>	- 32,5%	1 850,24
Personnes physiques bénéficiaires	98,10	0,55	98,65	7,2%				
Personnes physiques bailleurs	0,01		0,01	0,0%				
<b>Subventions Personnes physiques (B)</b>	<b>98,12</b>	<b>0,55</b>	<b>98,67</b>	<b>7,2%</b>	<b>106,43</b>	<b>5,4%</b>	- 7,3%	99,62
<b>Concours Personnes physiques (A+B)</b>	<b>1 351,85</b>	<b>15,80</b>	<b>1 367,65</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 987,77</b>	<b>100,0%</b>	- 31,2%	1 949,86
<b>Financements - FR</b>	<b>1 292,21</b>	<b>15,80</b>	<b>1 308,01</b>	<b>95,6%</b>	<b>1 930,20</b>	<b>97,1%</b>	- 32,2%	1 882,54
<b>Financements - FNR</b>	<b>59,64</b>		<b>59,64</b>	<b>4,4%</b>	<b>57,57</b>	<b>2,9%</b>	+ 3,6%	67,32
(1) Dont Mandats de gestion	1,62		1,62	0,1%				

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008)

La contraction de près d'un tiers des concours apportés aux personnes physiques s'explique par les règles d'utilisation des fonds PEEC issues du « décret-emplois » et les limites définies par le « décret-enveloppes ». Avant la loi du 25 mars 2009, le principal concours aux personnes physiques était le prêt PASS-TRAVAUX qui pouvait financer un large éventail de travaux. Le « décret-emplois » oriente désormais en priorité les prêts à taux réduits accordés à des personnes physiques pour la réalisation de travaux d'amélioration vers des personnes qui sont dans l'une des situations particulières énumérées par le « décret-emplois », et/ou dont le logement se trouve dans l'un des états listés par ledit décret. Le « décret-enveloppes » fixe pour 2009 l'enveloppe maximale des prêts travaux à 200 mil-

lions d'euros, alors que l'objectif affiché de diffusion des PASS-TRAVAUX était fixé à 900 millions d'euros pour l'année 2008 par l'UESL. **Malgré une importante diminution en 2009, le montant des prêts travaux reste supérieur à l'enveloppe maximale**. En effet, celui-ci représente encore 22% du total des aides aux personnes physiques et **s'élève en 2009 à 301,3 millions d'euros**, alors que les montants des financements accordés pour les PASS-TRAVAUX étaient de 1,1 milliard d'euros en 2008.

**Les prêts locatifs** représentent en 2009 25,6% du total des emplois destinés aux personnes physiques. Ils correspondent aux aides LOCA-PASS, avances et mises en jeu des garanties de loyer. Ils **s'élèvent en 2009 à 349,5**

**millions d'euros, soit un montant comparable à celui de 359 millions d'euros en 2008**. L'avance LOCA-PASS, qui est un prêt consenti à taux nul pour financer l'accès au logement locatif, est maintenue dans le nouveau dispositif. En revanche, la garantie de loyer LOCA-PASS est appelée à décroître, car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, elle n'est plus utilisable que pour des logements appartenant à des personnes morales et faisant l'objet d'une convention au titre de l'article L. 351-2 du CCH (APL) ou d'une convention signée avec l'ANAH. Pour le parc locatif privé, les personnes physiques bénéficient désormais du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL).

**Les prêts Accession** représentent 45,2% des emplois en 2009 (38,3%

pour les prêts directs et 6,9% pour les prêts indirects correspondant au PASS-FONCIER sous forme de bail à construction). Pour 2009, le « décret-enveloppes » a fixé entre 700 et 900 millions d'euros le niveau de distribution des prêts Accession. L'UESL avait annoncé des objectifs de 380 millions d'euros pour les prêts Accession et de 175 millions d'euros pour les PASS-

FONCIER, soit un total de 555 millions d'euros. Ce montant, bien qu'inférieur à la limite « plancher » de l'enveloppe réglementaire, était largement supérieur au montant distribué pour les prêts Accession en 2008 (280 millions d'euros). Les réalisations observées en 2009 sur la base des données provisoires, **se montent à 618,2 millions d'euros. Ils dépassent l'objectif de**

**l'UESL mais sans atteindre la limite inférieure prévue par le « décret-enveloppes ».**

**Les subventions** sont quasi-exclusivement des aides MOBILI-PASS et des aides MOBILI-Jeunes. Les montants distribués **baissent de 7,3% entre 2008 et 2009 pour s'établir à 98,7 millions d'euros**, soit 7,2% du total des emplois.

#### 2.3.4. Le financement des politiques nationales

Le financement des politiques nationales se traduit par le financement, principalement sous forme de subventions, d'organismes et de programmes nationaux tels que l'Association Foncière Logement (AFL), l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL et ADIL), le Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL), la Garantie Universelle des Risques Locatifs (GURL), etc. Il englobe également d'autres actions antérieures à l'entrée en vigueur de la loi du 25 mars 2009 : contribution aux prêts bonifiés CDC, financement du Fonds de soutien (Société de Gestion

du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale), etc.

Pour les années 2009 à 2011, les montants ont été déterminés dans le « décret-enveloppes » et les échéanciers de versement aux principaux organismes ont été fixés par plusieurs arrêtés en date du 10 août 2009.

Selon les données de l'UESL (états de comptes annuels arrêtés au 31 décembre de chaque année), **les subventions nettes versées par les organismes collecteurs** au titre des opérations rentrant dans le cadre des politiques nationales **s'élèvent à 1 736 millions d'euros en 2009, alors qu'elles étaient de 947 millions d'euros en 2008.** Cette forte augmentation s'explique par l'accroissement des contributions du « 1 % Logement » au

financement du renouvellement urbain et de l'amélioration de l'habitat privé. Le versement fait par l'UESL au titre de l'ANRU est de 770 millions d'euros (pour un versement effectif des CIL et Sections PEEC de CCI de 705 millions avant les opérations de fin d'exercice) et celui fait au titre de l'ANAH est de 480 millions d'euros, à l'identique des montants prévus pour l'année en cours et pour la prochaine année. En revanche, le niveau de financement de l'AFL baisse sensiblement, passant de 830 millions d'euros en 2008 à environ 500 millions d'euros pour 2009 (en ligne avec l'enveloppe prévue de 500 millions d'euros pour les années 2009 à 2011).

### 3. La PEAEC : « PEEC agricole »

#### 3.1. Les ressources

**La collecte totale** effectuée auprès des employeurs agricoles occupant au minimum 50 salariés agricoles **est pour 2009 de 23,2 millions d'euros, soit 7,3% de plus qu'en 2008** (Tableau 8). La participation obligatoire directe utilisable par les organismes s'élève à 20,8 millions d'euros. La fraction de 1/9<sup>ème</sup> du montant de la participation, soit 2,4

millions d'euros en 2009, qui est à verser à un fonds d'intervention à désigner par le Ministère de l'Agriculture, figure aujourd'hui sur un compte d'attente car l'organisme gestionnaire de ce fonds n'est pas encore choisi.

Les retours de prêts pour 2009 s'élèvent à 0,9 million d'euros, et sont à 92,6%

issus des prêts accordés à des personnes morales (Tableau 9).

En synthèse (Tableau 10), il ressort clairement que **la PEAEC est en phase de mise en place et ses ressources sont quasi-exclusivement constituées de la collecte (96%).**

Tableau 8 : Collecte « PEEC Agricole » de 2008 à 2009

Données en Millions d'euros

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2008		Variation 2009/2008	Exercice 2007
	CIL	CCI	CIL&CCI	%	Montant	%		
Organisme gestionnaire du fonds 1/9 PEAEC	2,33	0,02	2,35	10,2%				
Participation obligatoire subventions	20,15	0,65	20,80	89,8%	21,61	100,0%	- 3,7%	
Participation volontaire subventions	0,02		0,02	0,1%				
<b>Collecte totale PEAEC</b>	<b>22,50</b>	<b>0,67</b>	<b>23,18</b>	<b>100,0%</b>	<b>21,61</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 7,3%</b>	

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008).

Tableau 9 : Retours de prêts consentis au titre de la « PEEC Agricole » en 2009

Données en Millions d'euros

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2008		Variation 2009/2008	Exercice 2007
	CIL	CCI	CIL&CCI	%	Montant	%		
Retours Prêts Personnes morales	0,88		0,88	92,6%				
Prêts accession directs	0,02	0,00	0,02	2,6%				
Prêts travaux	0,04	0,00	0,05	4,8%				
Retours Prêts Personnes physiques	0,07	0,00	0,07	7,4%				
<b>Retour de prêts PEAEC</b>	<b>0,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,95</b>	<b>100,0%</b>				

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008).

Tableau 10 : Synthèse des principales ressources de la « PEEC Agricole » de 2007 à 2009

Données en Millions d'euros

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2008		Variation 2009/2008	Exercice 2007
	CIL	CCI	CIL&CCI	%	Montant	%		
Organisme gestionnaire du fonds 1/9 PEAEC	2,33	0,02	2,35	9,8%				
Participation obligatoire subventions	20,15	0,65	20,80	86,2%	21,61	100,0%	- 3,7%	
Participation volontaire subventions	0,02		0,02	0,1%				
<b>Collecte totale PEAEC (A)</b>	<b>22,50</b>	<b>0,67</b>	<b>23,18</b>	<b>96,1%</b>	<b>21,61</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 7,3%</b>	
Retours Prêts Personnes morales	0,88		0,88	3,6%				
Retours Prêts Personnes physiques	0,07	0,00	0,07	0,3%				
<b>Retour de prêts PEAEC (B)</b>	<b>0,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,95</b>	<b>3,9%</b>				
<b>Total Principales ressources - PEAEC (A+B)</b>	<b>23,45</b>	<b>0,68</b>	<b>24,12</b>	<b>100,0%</b>	<b>21,61</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 11,6%</b>	

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008).

### 3.2. Les emplois

Pour la première année, des emplois ont été comptabilisés en 2009 pour 4,6 millions d'euros.

Tableau 11 : Principaux emplois de la « PEEC agricole » en 2009

Données en Millions d'euros

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2008		Variation 2009/2008	Exercice 2007
	CIL	CCI	CIL&CCI	%	Montant	%		
Prêts accession directs	2,17	0,06	2,23	48,4%				
Prêts travaux	1,76	0,05	1,81	39,3%				
Prêts Personnes physiques	3,93	0,11	4,04	87,7%				
Subventions Personnes physiques	0,12	0,01	0,13	2,7%				
<b>Concours Personnes physiques - PEAEC (A)</b>	<b>4,05</b>	<b>0,12</b>	<b>4,16</b>	<b>90,5%</b>				
Prêts Personnes morales	0,44		0,44	9,5%				
Subventions Personnes morales								
<b>Concours Personnes morales - PEAEC (B)</b>	<b>0,44</b>		<b>0,44</b>	<b>9,5%</b>				
<b>Total Principaux emplois - PEAEC (A+B)</b>	<b>4,49</b>	<b>0,12</b>	<b>4,60</b>	<b>100,0%</b>				

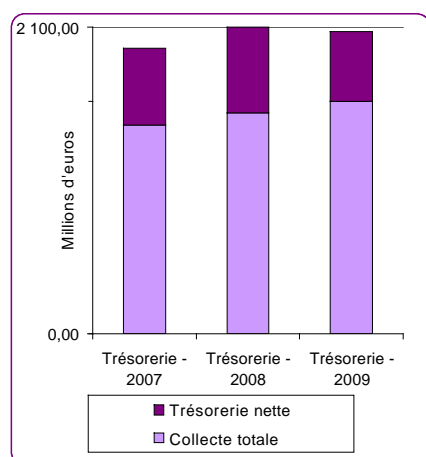
Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008).

Comparés aux ressources, les emplois au titre de la PEAEC apparaissent relativement faibles (4,6 millions d'euros d'emplois contre 24,1 millions de ressources) et sont presque exclusivement en direction des personnes physiques :

- 4 millions d'euros de prêts « Agri-Accession » et « Agri-Travaux » accordés aux personnes physiques,
  - 0,1 million d'euros de subventions « Agri-Mobilité » versées aux personnes physiques,
  - 0,4 million d'euros de financements accordés aux personnes morales.
- Une montée en charge progressive devrait s'observer au cours des prochaines années.**

## 4. La trésorerie des collecteurs

Graphique 4 : Trésorerie globale



Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008).

Au 31 décembre 2009, le niveau de la trésorerie globale des CIL et sections PEEC de CCI s'élève à **2 067,9 millions d'euros**, soit **1,6% de moins** qu'au 31 décembre 2008.

La **stabilité apparente** de la trésorerie cache en réalité une baisse plus importante compte tenu de l'accroissement de la collecte.

Après neutralisation de la collecte de l'exercice, la **trésorerie disponible** (trésorerie globale nette de la collecte) enregistre une **baisse de plus de 18%** pour s'établir à **478,3 millions d'euros** contre **587,4 millions d'euros** en 2008.

Les valeurs mobilières de placement représentent 57,6% du total de la trésorerie, et les disponibilités 42,4%, ce qui constitue une répartition quasi identique à celle observée en 2008.

Tableau 12 : Synthèse de la trésorerie de 2007 à 2009

Données en Millions d'euros

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2008		Variation 2009/2008	Exercice 2007
	CIL	CCI	CIL&CCI	%	Montant	%		
Valeurs Mobilières de Placement	1 186,52	4,93	1 191,44	57,6%	1 206,44	57,4%	- 1,2%	1 036,71
Disponibilités nettes	857,86	18,57	876,43	42,4%	894,48	42,6%	- 2,0%	922,60
<b>Trésorerie globale (A)</b>	<b>2 044,38</b>	<b>23,49</b>	<b>2 067,87</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 100,92</b>	<b>100,0%</b>	<b>- 1,6%</b>	<b>1 959,31</b>
Collecte totale PEEC	1 544,25	22,11	1 566,36	75,7%	1 491,90	71,0%	+ 5,0%	1 432,12
Collecte totale PEAEC	22,50	0,67	23,18	1,1%	21,61	1,0%	+ 7,3%	
<b>Collecte totale (B)</b>	<b>1 566,75</b>	<b>22,78</b>	<b>1 589,54</b>	<b>76,9%</b>	<b>1 513,51</b>	<b>72,0%</b>	<b>+ 5,0%</b>	<b>1 432,12</b>
<b>Trésorerie globale nette de la collecte (A-B)</b>	<b>477,62</b>	<b>0,71</b>	<b>478,33</b>	<b>23,1%</b>	<b>587,41</b>	<b>28,0%</b>	<b>- 18,6%</b>	<b>527,19</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008).

## 5. Annexes

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des regroupements avec date d'effet comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2009

<b>ASTRIA</b>	
<b>7500010033</b>	<b>ASTRIA</b>
5900010033	CIL - SUD 59
6200010053	CIL 1% ARTOIS
<b>CILGERE</b>	
<b>7500010025</b>	<b>CILGERE GIPEC</b>
5400010012	CILGERE LORRAINE
5700010050	CILGERE EST
5900010066	CILGERE NORD
7500010355	CILGERE ENERGIES
<b>ENTREPRISES HABITAT</b>	
<b>6900010023</b>	<b>CIL 2000</b>
0700010010	CILAR
0700010036	CIL-VIVA
2600020015	CCI DE LA DROME
3900010012	CILJ
4200010033	C.I.L.R.
4200010041	1% LOGEMENT LOIRE
4200010090	ACLE
7300010100	CILS
<b>LOGEHAB</b>	
<b>7100010011</b>	<b>CILGERE CENTRE-EST</b>
8900010011	CIL DE L'YONNE
<b>CIL LOGEO</b>	
<b>9400010014</b>	<b>RESIDEO CIL VAL-DE-MARNE</b>
7500010595	COOP LOGEMENT
7600010016	CIL DE LA REGION HAVRAISE
9300010015	RESIDEO CIL SEINE-SAINT-DENIS
<b>LOGILIA</b>	
<b>2500010018</b>	<b>CIL 1% FRANCHE-COMTE</b>
2100010038	CILCO DIJON
6800010016	CIL DU RHIN
<b>VILOGIA ENTREPRISES</b>	
<b>5900010181</b>	<b>CIL HABITAT</b>
1600010035	CIL HORIZON
6200010012	GAL
6200010020	C.I.L. FLANDRES ARTOIS

## Annexe 2 : Synthèse des principaux flux de ressources et emplois de 2007 à 2009

Données en Millions d'euros

Rubriques	Exercice 2009				Exercice 2008		Variation 2009/2008	Exercice 2007
	CIL	CCI	CIL&CCI	%	Montant	%		
Collecte sous forme de subventions	1 395,07	21,08	1 416,15	34,1%	1 407,71	35,0%	+ 0,6%	1 363,96
Collecte nette sous forme de prêts	149,18	1,03	150,21	3,6%	84,20	2,1%	+ 78,4%	68,16
<b>Collecte totale PEEC (A)</b>	<b>1 544,25</b>	<b>22,11</b>	<b>1 566,36</b>	<b>37,8%</b>	<b>1 491,90</b>	<b>37,1%</b>	<b>+ 5,0%</b>	<b>1 432,12</b>
Filiales et autres entreprises liées	239,84	1,30	241,14	5,8%				
Autres participations	98,58	0,08	98,66	2,4%				
Autres personnes morales	397,38	5,00	402,39	9,7%				
<b>Retour Prêts Personnes morales (B)</b>	<b>735,80</b>	<b>6,38</b>	<b>742,18</b>	<b>17,9%</b>	<b>648,76</b>	<b>16,1%</b>	<b>+ 14,4%</b>	<b>661,57</b>
Prêts accession directs	682,30	11,88	694,18	16,7%				
Prêts accession indirects	1,23		1,23	0,0%				
Prêts travaux	782,53	6,54	789,07	19,0%				
Prêts locatifs	350,84	4,13	354,98	8,6%				
<b>Retour Prêts Personnes physiques (C)</b>	<b>1 816,91</b>	<b>22,55</b>	<b>1 839,46</b>	<b>44,3%</b>	<b>1 881,97</b>	<b>46,8%</b>	<b>- 2,3%</b>	<b>1 858,42</b>
<b>Total Retour Prêts (D)=(B+C)</b>	<b>2 552,71</b>	<b>28,93</b>	<b>2 581,64</b>	<b>62,2%</b>	<b>2 530,73</b>	<b>62,9%</b>	<b>+ 2,0%</b>	<b>2 519,98</b>
<b>Total Principales ressources - PEEC (E)=(A+D)</b>	<b>4 096,96</b>	<b>51,04</b>	<b>4 148,00</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 022,64</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 3,1%</b>	<b>3 952,11</b>
Filiales et autres entreprises liées	230,44	1,42	231,86	5,6%				
Autres participations	110,87		110,87	2,7%				
Autres personnes morales	414,11	2,71	416,82	10,0%				
<b>Prêts Personnes morales (F)</b>	<b>755,43</b>	<b>4,13</b>	<b>759,55</b>	<b>18,3%</b>	<b>635,85</b>	<b>16,7%</b>	<b>+ 19,5%</b>	<b>536,57</b>
Filiales et autres entreprises liées	57,22	0,27	57,49	1,4%				
Autres participations	24,30		24,30	0,6%				
Autres personnes morales	142,70	2,62	145,32	3,5%				
<b>Subventions Personnes morales (G)</b>	<b>224,22</b>	<b>2,89</b>	<b>227,11</b>	<b>5,5%</b>	<b>185,60</b>	<b>4,9%</b>	<b>+ 22,4%</b>	<b>167,51</b>
Titres de participation	56,58		56,59	1,4%				
Titres immobilisés	0,97		0,97	0,0%				
<b>Titres (H)</b>	<b>57,55</b>		<b>57,55</b>	<b>1,4%</b>	<b>50,14</b>	<b>1,3%</b>	<b>+ 14,8%</b>	<b>25,03</b>
<b>Concours Personnes morales (I)=(F+G+H)</b>	<b>1 037,19</b>	<b>7,01</b>	<b>1 044,21</b>	<b>25,2%</b>	<b>871,59</b>	<b>22,9%</b>	<b>+ 19,8%</b>	<b>729,11</b>
Prêts accession directs	514,32	9,03	523,35	12,6%				
Prêts accession indirects	94,66	0,16	94,81	2,3%				
Prêts travaux	298,54	2,81	301,35	7,3%				
Prêts locatifs	346,22	3,26	349,48	8,4%				
<b>Prêts Personnes physiques (J)</b>	<b>1 253,74</b>	<b>15,25</b>	<b>1 268,99</b>	<b>30,6%</b>	<b>1 881,34</b>	<b>49,4%</b>	<b>- 32,5%</b>	<b>1 850,24</b>
Personnes physiques bénéficiaires	98,10	0,55	98,65	2,4%				
Personnes physiques bailleurs	0,01		0,01	0,0%				
<b>Subventions Personnes physiques (K)</b>	<b>98,12</b>	<b>0,55</b>	<b>98,67</b>	<b>2,4%</b>	<b>106,43</b>	<b>2,8%</b>	<b>- 7,3%</b>	<b>99,62</b>
<b>Concours Personnes physiques (L)=(J+K)</b>	<b>1 351,85</b>	<b>15,80</b>	<b>1 367,65</b>	<b>33,0%</b>	<b>1 987,77</b>	<b>52,2%</b>	<b>- 31,2%</b>	<b>1 949,86</b>
<b>Subventions nettes Politiques Nationales (M)</b>	<b>1 709,72</b>	<b>26,26</b>	<b>1 735,97</b>	<b>41,9%</b>	<b>947,31</b>	<b>24,9%</b>	<b>+ 83,3%</b>	<b>1 059,36</b>
<b>Total Principaux emplois - PEEC (N)=(I+L+M)</b>	<b>4 098,76</b>	<b>49,07</b>	<b>4 147,84</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 806,67</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 9,0%</b>	<b>3 738,32</b>
<b>Solde Ressources - Emplois (E-N)</b>	<b>-1,80</b>	<b>1,97</b>	<b>0,16</b>		<b>215,96</b>		<b>- 99,9%</b>	<b>213,79</b>

Source : ANPEEC (enquête provisoire exercice 2009 ; enquêtes définitives exercices 2007 et 2008), UESL (États de comptes – 2007 à 2009).

Note de lecture : les « Filiales et entreprises liées » représentent les entreprises sur lesquelles les collecteurs exercent directement ou indirectement un contrôle exclusif. Les « Autres participations » sont constituées des entreprises dans lesquelles les collecteurs détiennent une participation significative avec un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces autres participations incluent également les participations avec une intention de détention durable et les participations dont la détention est indispensable à l'exercice de l'activité. Les « Autres personnes morales » représentent les entités dans lesquelles les collecteurs ne détiennent aucune participation ou détiennent des participations non significatives sans intention d'agir sur la gestion.

Caroline THIBAUT – cthibault@anpeec.fr  
Service des Études et de l'Informatique  
Département Normes & Analyses Comptables et Financières

Directeur de la publication : Philippe BRY -----

Coordination : -----

- Akim TAÏROU – atairou@anpeec.fr -----
- Arnaud GÉRARDIN – agerardin@anpeec.fr -----